

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
12 octobre 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 10.8

**Construction de 8
logements locatifs en cœur
de village**

**Plan de financement
Consultation des
établissements bancaires**

L'an deux mille dix-huit et le 22 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absentes excusées : Mme DALLA-ZANNA (Proc. à Mr SANS), Mme TOUZANNE (Proc. à Mme AIMONE-CAT).

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction des 8 logements locatifs dans le cœur du village :

- le permis de construire a été accordé ;
- la consultation des entreprises effectuée ;
- le chantier doit démarrer le mois prochain .

Il ajoute qu'il faut maintenant finaliser le financement de cette opération dont le montant global s'élève approximativement à 1 250 000.00 € HT (un million deux cent cinquante mille euros hors taxes) et propose le financement suivant :

- prêt bancaire : 650 000.00 €
- fonds propres : 600 000.00 €

Il ajoute que la TVA sera réglée sur les fonds propres de la Commune et récupérée par la suite.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et d'engager une consultation auprès des établissements bancaires pour un montant de 650 000.00 € sur une durée de quinze ans.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- adopte le plan de financement suivant :
 - prêt bancaire : 650 000.00 €
 - fonds propres : 600 000.00 €
- décide d'engager une consultation auprès des établissements bancaires.

Envoyé en préfecture le 25/10/2018

Reçu en préfecture le 25/10/2018

Affiché le



ID : 031-213100845-20181022-2018_10_8-DE

Au registre sont les signatures.
Affiché le **25 octobre 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **23 octobre 2018**

Le Maire,
Christian SANS

